



SOLIDARITE POUR LA PROMOTION
DES DROITS HUMAINS

**RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITES DE LA SPDH,
EXERCICE 2021 (1^{er} janvier 2021 – 31 décembre 2021)**



Bujumbura, Mars 2022

CONTENU	
O. INTRODUCTION.....	2
CHAP I : PRESENTATION DE L'ORGANISATION	3
I. 1. INFORMATIONS GENERALES SUR L'ORGANISATION.....	3
1.a. Vision.....	3
1.b. Missions.....	3
1.c. Axes stratégiques	3
1.e. Oobjectif stratégique (2021-2025).....	4
1.f. Zone d'action	4
1. g. Financement	4
I.2. De la structure organisationnelle de la SPDH	4
CHAPITRE II : PROJETS EXECUTES PAR LA SPDH AU COURS DE L'ANNEE	
2021.....	6
II .1. : Fonds d'appui et cohésion sociale : « Promotion de l'ouverture d'esprit de la femme rurale et renforcement de son pouvoir économique afin d'assurer sa considération sociale ».....	6
II. 2 : Formation sur la protection des personnes affectées par des catastrophes naturelles en respectant les droits humains dans 11 provinces à savoir muyinga, kirundo, ngozi, kayanza, bubanza, bujumbura, cankuzo, ruyigi, rumonge makamba et rutana.....	13
II.3: Réalisations des Projets en Partenariat avec NED sur la période de rapportage (2021).....	15
Projet 1 : Promouvoir les mécanismes de prévention, résolution pacifique et de transformation positive des conflits pour consolider la cohésion sociale et la démocratie.....	15
Projet 2 : « Contribuer à la promotion de la résilience des jeunes face à la manipulation sociopolitique pour consolider la gouvernance démocratique et la cohésion sociale ».....	21
CONCLUSION GENERALE	29

O. INTRODUCTION

En référence à ses axes d'intervention et en partenariat avec les ONGs internationales comme la GIZ, Oxfam NOVIB et **National Endowment for Democracy – NED**, la SPDH a exécuté 3 projets principalement liés à la cohésion sociale et au relèvement économiques des personnes vulnérables à travers les renforcements des capacités et l'octroi des appuis financiers.

1. L'impact des conflits communautaires sur les violations des droits humains (Projet NED, 2021) : des techniques d'analyse des conflits, la différenciation des types de conflits selon les acteurs impliqués, les stratégies à prendre pour dénoncer, prévenir, traiter, gérer et résoudre pacifiquement les conflits dans la communauté.

2. Réduction de risques de catastrophes naturelles et spécifiquement comme facilitateur dans la formation sur la 'Protection et Droits Humains (Programme TUBEHONEZA Développement Rural et résilience de l'Oxfam Novib) : Il s'agissait de faire une liaison entre les catastrophes naturelles et les risques anthropiques comme les conflits sociaux et autres risques qui minent les valeurs et les droits de la personne humaine.

3. En partenariat avec la GIZ, la SPDH-Burundi a initié des groupements communautaires dits AVEC (Association Villageoise d'Épargne et de Crédit) recevant aussi des prêts avec caution solidaire. Dans l'exécution du projet, La SPDH a proposé un renforcement de capacités par un mécanisme de solidarité avec des Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC) et a accompagné les membres pour initier et suivre ces AVEC. En effet, le projet a marié deux aspects à savoir le relèvement économique et la considération sociale des femmes vulnérables dans les zones d'intervention de la SPDH.

Enfin, la SPDH a mis en place 32 groupements autour des AVEC, 115 pacificateurs médiateurs dans les provinces de Bujumbura, Bubanza, Cibitoke, Kayanza et Muyinga.

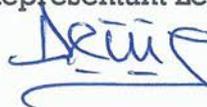
Les activités réalisées au cours de l'année 2021 cadrent avec les objectifs principaux de l'organisation pour accomplir sa mission principale d'agir de façon coordonnée dans le but d'accompagner socialement et économiquement les vulnérables en vue de favoriser et promouvoir leur développement intégral ainsi que leur intégration effective dans la société.

Ce rapport annuel, exercice 2021 est produit et approuvé par :

Ngabirano Médiatrice
Directrice Exécutive



Kwizera Deus Dedith
Représentant Légal



CHAP I : PRESENTATION DE L'ORGANISATION

I. 1. INFORMATIONS GENERALES SUR L'ORGANISATION

L'Association « Solidarité pour la Promotion des Droits Humains, SPDH en sigle » est une association sans but lucratif régie par le droit burundais. Elle a été créée le 25 juin 2005 en province de Bujumbura et agréée officiellement le 16 Décembre 2008 par l'ordonnance ministérielle n° 530/1334 du 16 décembre 2008

Dénomination de l'Organisation : « **Solidarité pour la Promotion des Droits de l'Homme** »

Sigle en abrégé : SPDH

Nom de la personne de contact : NGABIRANO Médiatrice

Fonctions : Directrice Exécutive

Adresse du siège physique de l'organisation : *Bujumbura, Sis Boulevard de l'indépendance, Avenue Bututsi N°24, Immeuble Karo Hause, Commune Mukaza, Bujumbura-Mairie. Tél : +257 79 48 75 05, B.P 868 Bujumbura-BURUNDI*

Adresse électronique : *E-mail : spdh_bdi@yahoo.fr, site web : www.spdh.org.*

Adresse téléphonique : +257 79 329 548 (Mobile)

1.a. Vision

La vision de la SPDH est orientée vers la transformation positive de la société burundaise et cherche à contribuer à édifier « **Burundi, une société épanouie, suffisamment transformée et dont les citoyens jouissent pleinement de leurs droits fondamentaux, couronnée par un développement durable et intégral** ».

1.b. Missions

Transformer le citoyen burundais à travers les actions visibles visant à un créer un environnement favorable où tout le monde se sent libre d'apporter sa pierre à l'édifice pour un Burundi réconcilié et développé.

1.c. Axes stratégiques

Les axes stratégiques d'intervention de la SPDH sont :

- *Education aux Droits Humains ;*
- *Bonne Gouvernance ;*
- *Consolidation de la Paix, cohésion sociale*
- *transformation positive des conflits.*
- *Impact environnemental et social*

1. d. Objectif Global

L'objectif global de l'association SPDH est : *«Contribuer au renforcement de l'Etat de droit et à l'amélioration des conditions de vies des Burundais.*

1.e. Oobjectif stratégique (2021-2025)

« Contribuer au relèvement socio-économique au service d'une société fondée sur la bonne gouvernance et les valeurs démocratiques, d'ici cinq ans (2021-2025) ».

Objectifs spécifiques

OS1 : Contribuer à la promotion de l'Etat de droit, de la cohésion sociale ainsi qu'aux valeurs démocratiques

OS2 : Contribuer au renforcement d'une approche participative dans la planification au développement communautaire

OS3 : Contribuer à la promotion de la citoyenneté active et responsable à travers le développement de l'esprit de redevabilité

OS4 : Améliorer la qualité de vie des populations dans une perspective d'émancipation individuelle et collective

OS5: Contribuer au relèvement économique et à la résilience au changement climatique

1.f. Zone d'action

La zone d'action du programme couvre les provinces de Bubanza, Bujumbura Rural, Cibitoke, Kayanza, Muyinga et Kirundo.

1. g. Financement

Les projets mises en œuvre par la SPDH sont financés par Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), OXFAM Hollande, et National Endowment for Democracy (Fondation Américaine NED).

I.2. De la structure organisationnelle de la SPDH

2.1. Organes de la SPDH et leurs changements

L'association : SOLIDARITE POUR LA PROMOTION DES DROITS HUMAINS « SPDH » en sigle, comprend trois organes à savoir :

- . L'assemblée Générale
- . Le comité exécutif
- . Le conseil de surveillance

- ✓ **L'assemblée Générale** est composée de tout membre effectif dont la qualité lui est reconnue par les statuts de l'association.

- ✓ **Le comité exécutif** est composé de quatre membres notamment :

NDAYIZEYE Jean Baptiste : Président,
MURERANGONDO Imelde : Vice- président,
ISABWE Digne Arlette : Secrétaire General,
RUKUNDO Eddy Blaise: Trésorier.

- ✓ **Le conseil de surveillance** est composé des membres comme :

NAHIMANA Guérin : Président,
GAPFASONI Bernithe: Vice-présidente,
IRAKOZE Diane: Secrétaire.

Conformément aux statuts de la SPDH qui fixe un mandat de 5ans pour ces organes, l'exercice de l'an 2020 n'a pas connu des changements des organes parce que les récents changements ont eu lieu l'an 2017.

2.2. Outils mobiliers et immobiliers de la SPDH

Dans l'accomplissement de ses missions, la SPDH a besoin des biens mobiliers et immobiliers.

→ Partant des biens immobiliers, la SPDH n'en dispose aucun enregistré en son titre comme sa propriété privée. Pourtant, elle dispose un bureau loué au boulevard de l'indépendance, no 24, immeuble KARO HOUSE

→ Concernant les biens mobiliers, la SPDH possède quelques outils de fonctionnement notamment :

-6 ordinateurs

-2 imprimantes

-2 étagères

-6 tables de bureau

-14 chaises ; 20 classeurs ; 1 salle de réunion composée de 6 chaises et 1 table

CHAPITRE II : PROJETS EXECUTES PAR LA SPDH AU COURS DE L'ANNEE 2021.

II.1. : Fonds d'appui et cohésion sociale : « Promotion de l'ouverture d'esprit de la femme rurale et renforcement de son pouvoir économique afin d'assurer sa considération sociale »

La mise en œuvre de ce projet s'est articulée sur deux approches de développement qui sont la formation des bénéficiaires et l'octroi de crédits avec caution solidaire à des groupements faisant l'épargne et crédit entre membres.

En ce qui est de la **formation**, les participants apprenaient la mise en place des organes régissant les associations, les formations sur la résolution pacifique des conflits et violences basées sur le genre, la gestion des fonds entre les associés, les droits et devoirs des membres ainsi que le rôle de la femme dans la gestion des biens familiaux (ses droits et ses limites).

Tandis que l'**épargne et crédit** dans son sens le plus absolu veut que des membres d'un groupement s'accorde sur un montant d'épargne régulier et sur la fréquence des réunions d'épargne ; pour ensuite constituer un fond épargne afin que les membres puissent contracter des micros crédits remboursables à faible taux d'intérêt pour leurs micro-projets. Ces micro-projets peuvent être entrepris soit en groupe ou individuellement.

Cependant ; la SPDH a dû adapter cette approche à ces besoins spécifiques par rapport au projet pour deux raisons majeurs :

- Notre projet vise avant tout le renforcement de la cohésion sociale et la réduction de la discrimination et auto-discrimination des femmes rurales socio économiquement vulnérables. En effet, la SPDH a privilégié avant tout une approche qui réunit ses bénéficiaires autour des activités génératrices de revenus afin de renforcer leur intégration socio-économique tout en promouvant la cohésion sociale par le travail en groupe (A voir la liste des bénéficiaires en annexe) ;
- Les bénéficiaires ciblés étaient des femmes rurales économiquement vulnérables qui sont au plus bas de l'échelle sociale. La SPDH leur a incité tout d'abord de constituer une épargne hebdomadaire de surplus après avoir satisfait les besoins de première nécessité.

Après la formation sur la mise en place des groupements, nous avons ensuite procédé à l'octroi d'un appui financier et ainsi constituer une caution solidaire. **Le principe de la caution solidaire** veut qu'au sein d'un groupe d'emprunteurs qui se sont choisis librement, tous sont responsables du bon remboursement de l'ensemble du groupe.

La sanction en cas de mauvais remboursement est le refus d'un nouveau prêt pour tous les membres du groupe, qu'ils aient ou non remboursé à titre individuel. L'absence de garantie est alors compensée par la caution solidaire : les membres de petits groupes de 5 personnes s'engagent solidairement, sur la base de la confiance et de la connaissance mutuelle, à rembourser le crédit de l'ensemble du groupe.

a. Ciblage des bénéficiaires

Conjointement avec l'administration locale, le ciblage des bénéficiaires s'est référé aux critères de vulnérabilité décrits ci-dessous :

1. Etre une veuve rurale n'ayant pas de revenus réguliers, ni d'autres sources de revenus, ni de partenaires financiers (Les parentés, organisations humanitaires, etc.)
2. Etre une femme rurale handicapée n'ayant pas de revenus réguliers, ni d'autres sources de revenus, ni de partenaires financiers (Les parentés, organisations humanitaires, etc.)
3. Etre une femme rurale ayant une maladie chronique à l'exemple du VIH/SIDA n'ayant pas de revenus réguliers, ni d'autres sources de revenus, ni de partenaires financiers (Les parentés, organisations humanitaires, etc.)

Toutefois, le ciblage et validation de la liste des bénéficiaires étaient matérialisé par un procès-verbal signé par toutes les parties prenantes (Le représentant de l'administration, le représentant de la SPDH). Comme le projet en soit vise non seulement le relèvement économique, mais aussi et principalement la cohésion sociale. C'est ainsi que le ciblage doit aussi tenir compte de l'inclusion sociale en mettant un accent particulier sur la participation dans ce projet toutes les ethnies confondues (HUTU, TUTSI et TWA).

b. Structure des groupements formés

- Les bénéficiaires sont regroupés dans un groupement de 10 membres par commune de la même localité ;
- Les groupements sont à leurs tours divisés en 2 sous-groupements chacun ; avec un effectif de 5 membres. Ceci est fait dans l'optique de faciliter le travail en groupe qui pourrait être un défi pour un groupement de 10 membres ;
- La formation des sous-groupements s'est fait en fonction de la proximité géographique des membres pour effectuer une même Activité Génératrice de Revenu (AGR) ;
- Parmi les 5 membres du sous groupement, il y a un responsable du groupement ; un secrétaire qui est chargé de tenir un livre de caisse sur une base journalière et un trésorier.

c. Octroi d'appui financier aux groupements et mécanisme de suivi-évaluation

Des groupements de 10 personnes formés dans la gestion des fonds communs sont appuyés à la hauteur d'une somme de cinq cent mille francs burundais (500 000 BIF). Cet appui financier est dénommé **microcrédit**. La SPDH signe préalablement un contrat qui le lie avec les groupements formés et reconnus par l'administration à la base. Le contrat se clôture à la fin du projet et la SPDH versera enfin le solde aux comptes des bénéficiaires (groupements) créés dans le cadre du suivi et de la bonne gestion des fonds.

d. Mécanisme de fonctionnement :

- Chaque groupement recevait un microcrédit sans intérêt d'un montant de 500.000 Fbu qui est ensuite départagé dans ses 2 sous groupements de 5 personnes chacun.
- Chaque sous groupement reçoit un montant de 250.000Fbu remboursable sur une échéance de 6 mois.
- Les versements pour les remboursements des prêts se font sur le compte de la SPDH Numéro 29530 ouvert au nom de « SPDH Contribution et AGR » et le trésorier du groupe présentera le bordereau de versement du montant au point focal comme preuve de dépôt.
- Au cours de la première phase, chaque sous groupement aura accès à 125.000 Fbu.
- L'accès au deuxième tranche (125.000 Fbu) sera conditionné par le remboursement d'au minimum la moitié (50%) du premier tranche c'est-à-dire 62.500 Fbu et cela se fera avec l'aval du point focal après consultation des bordereaux de versements, et du livre de caisse, sur la gestion des premiers fonds ainsi que le Comptable de la SPDH.

- Les groupements qui dépassent 3 mois sans avoir remboursé la moitié de la première tranche sont considérés comme insolvables et seront par conséquent non éligibles à la seconde tranche.
- Les groupements qui terminent de rembourser les 250.000Fbu sont aussitôt éligibles à un autre microcrédit du même montant.

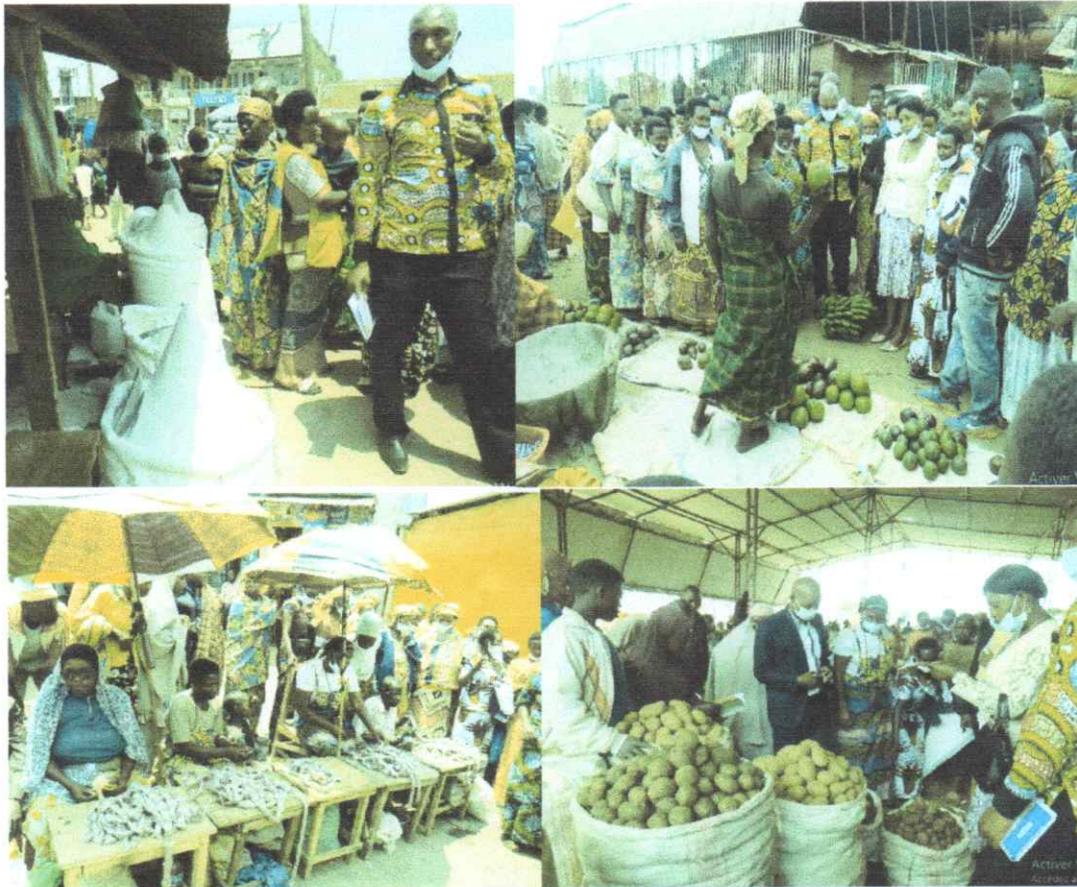
e. Résultats

Le projet s'est terminé avec la satisfaction des bénéficiaires comme le montre certains témoignages ci-dessous

Pour ce chapitre, nous allons mentionner quelques témoignages. Les autres cas sont enregistrés dans le documentaire qui est disponible sur le site web de la SPDH (www.spdh.org). Ledit documentaire est le résultat d'un tournant mené dans toutes les zones d'intervention, lequel est clôturé par une journée d'échange d'expérience qui s'est déroulée à Kayanza en date du 20/10/2021. Au cours de cette journée, la SPDH, le représentant de la GIZ et les autorités administratives locales ont visité quelques stands dans le marché central de Kayanza de nos bénéficiaires.



Les quatre photos ci-dessus indiquent l'ambiance qui régnait dans la salle de conférence débat ainsi que quelques témoignages des participants.



Visite des stands de ventes des produits des bénéficiaires

f. Quelques témoignages des bénéficiaires du projet sur les réalisations

➤ Témoignage de NIBIGIRA Léoncie

Mme Nibigira Léoncie qui était sans occupation, sans terre cultivable, sans aucune autre source de revenu régulier vivait le calvaire dans son foyer avec son conjoint, qui lui-même étant sans emploi, la dénigrerait totalement faute de contribuer financièrement à la survie de la famille. En effet, Mme Léoncie qui était femme au foyer n'avait aucun mot à dire sur la gestion du patrimoine familiale, et son mari pouvait en user comme bon lui semblait que ça soit la vente de petit bétail, ou de portions de la parcelle familiale, et sa femme ne pouvait pas s'y opposer même si cette vente nuisait au bien être de la famille. Elle nous a affirmé qu'elle se sentait discriminé dans sa propre famille, dans la communauté, et son estime de soi était au plus bas. Cependant, Mme Léoncie affirme qu'aujourd'hui sa situation a commencé à changer positivement depuis son intégration aux groupements communautaires de sa localité appuyés par la S.P.D.H. En effet, elle a reçu au cours des formations, des connaissances en matière de bonne cohabitation que ça soit pour les couples mariés ou même le voisinage. Elle affirme qu'elle utilise les techniques de communication et de résolution pacifiques des conflits pour asseoir toujours un climat d'entente mutuelle entre elle et son mari ainsi que dans son entourage. En plus de ces connaissances, ces groupements communautaires ayant des AGRS communes générant un revenu pour les membres, elle dit que le fait de pouvoir contribuer financièrement à la

survie familiale lui a donné une place qu'elle n'avait pas auparavant au foyer et que le comportement dénigrant de son mari par rapport à elle a commencé à changer.



Mme Nibigira Léoncie avec les membres de son groupement **TWUNGURANUBWENGE** de la commune **Muruta**, en Province **Kayanza**.

➤ **Témoignage Barakakonza Pélagie**

Mme Barakakonza Pélagie de Muruta en province Kayanza était une femme qui n'osait pas intervenir malgré sa volonté en tant que facilitatrice dans la résolution pacifique des conflits et le renforcement de la bonne cohabitation car elle s'auto-discriminait à cause de son statut socio-économique. En effet, n'ayant pas de source de revenus, ni de terre cultivable, elle vivait en dépendant totalement des autres personnes de sa famille et ne pouvait même pas s'offrir un pagne descente afin de paraître présentable dans la communauté. Cependant, aujourd'hui, grâce aux groupements épargne et crédit avec caution solidaire initié par la SPDH Burundi, qui lui procure un petit revenu, elle se sent considérée et intervient à son tour dans la résolution pacifique des conflits communautaires. Un des cas qu'elle a déjà traité est un conflit où un jeune homme voulait prendre comme épouse une jeune fille de différente ethnie que lui, et puis la famille du jeune homme s'est opposé farouchement à ce mariage. Le jeune homme s'est révolté et a menacé de nuire aux membres de sa famille dont ses parents qui s'opposaient au mariage. Mme Pélagie a intervenue pour calmer le jeune homme et initier un dialogue paisible entre les deux parties. Elle signale que ça a pris du temps, mais qu'au finale, les deux jeunes fiancés on put vivre ensemble en tant que mari et femme avec la bénédiction de leurs parents et de leurs familles.



Mme Barabakonza Pélagie avec les membres de son groupement **TWUNGURANUBWENGE** de la commune **Muruta**, en Province **Kayanza**

➤ **Témoignage de SINZOBAKWIRA Emilienne**

Mme SINZOBAKWIRA Emilienne nous a fait part de l'apport de l'appui de la S.P.D.H dans sa localité et surtout pour les femmes comme elles qui étaient auparavant vulnérables et qui ont intégrés les groupements épargne et crédit avec caution solidaire. Elle affirme qu'auparavant, étant une femme veuve sans occupation ni terres cultivables, elle n'avait pas de mot à dire dans les affaires courantes de sa communauté. Une des choses qui la tenait à cœur était de pouvoir contribuer à la bonne cohabitation des couples toujours mariés et la vie en harmonie avec les membres de sa communauté. Mais, étant au plus bas de l'échelle sociale, elle n'avait pas assez de considération pour se faire entendre. Elle dit tout d'abord remercier la SPDH pour les connaissances en matière de résolution pacifique des conflits acquises au cours des formations, mais aussi pour l'intégration des groupements épargne et crédit qui lui procure un revenu qui lui a permis de démarrer un petit business de vente de bière de banane. La vente de bière de banane la met en contact avec différentes personnes, notamment avec des hommes auxquels elle encourage à bien traiter leurs femmes, et interpelle à combattre les violences conjugales.



*Mme SINZOBAKWIRA Emilienne avec les membres de son groupement **ABANYAMWETE** de la commune **Gahombo**, en Province **Kayanza***

➤ **Témoignage de Mme BUCUMI Marie**

Mme BUCUMI Marie est une femme veuve séropositive qui vivait de l'aide de la commune pour survivre avec ses enfants orphelins qui étaient au bord de l'abandon scolaire à cause du manque de matérielle scolaire et le fait d'aller à l'école le ventre vide. Elle a intégré les groupements épargne et crédit appuyés par la SPDH et a reçu un prêt avec caution solidaire qu'elle a utilisé pour initier une activité de vente d'arachides sur un stand du marché du chef-lieu de la province de Kayanza. Aujourd'hui, elle affirme pouvoir vivre d'une manière descente de cette activité et ne part plus à la commune pour mendier de quoi nourrir ces enfants. Elle affirme aussi pouvoir acheter du matérielle scolaire à ses enfants et que maintenant ses enfants suivent normalement les cours. Son relèvement économique lui a permis de se sentir considéré dans la société, c'est ainsi qu'elle ose intervenir maintenant pour réconcilier les couples en conflits, les familles avec des conflits fonciers.



Mme BUCUMI Marie sur son stand au marché de kayanza.

En définitive, pour ce projet, la SPDH a initié 32 groupements comprenant au total 160 membres bénéficiaires directs du projet qui pratiquent ce mécanisme d'Épargne et Crédit avec Caution Solidaire sont entrain de produire un impact tangible en matière de promotion de la cohésion sociale au sein des femmes rurales vulnérables. En supposant un effectif de 5 membres dans une famille, nous avons environ 800 bénéficiaires directs et indirects du projet. Les petites activités génératrices de revenus initiées leur ont permis de renforcer leur estime de soi et par conséquent diminuer l'auto discrimination et la discrimination sociale. Les petits commerces initiés par les groupements de cinq femmes ont un impact socio-économique important dans notre zone d'intervention en générant de revenus nécessaires pour leur survie et celle de leur famille. La SPDH a réalisé toutes les activités prévues dans le projet avec un taux de décaissement s'élevant à 99,24 %.

II. 2 : Formation sur la protection des personnes affectées par des catastrophes naturelles en respectant les droits humains dans 11 provinces à savoir muyinga, kirundo, ngozi, kayanza, bubanza, bujumbura, cankuzo, ruyigi, rumonge makamba et rutana

Dans son programme TUBEHONEZA -Développement Rural et résilience - Réduction de risques de catastrophes naturelles, financé par l'Union Européenne, la SPDH en collaboration avec OXFAM a dispensé des formations sur des thématiques relatives à l'atteinte de l'objectif dudit projet dans 11 provinces d'interventions susmentionnées.

Le but du projet est « le renforcement de la résilience de la population burundaise » face aux risques et catastrophes qui guettent le pays en général et la zone d'action en particulier.

Spécifiquement, le thème développé par la SPDH concernait la « **protection et droits humains** »

En effet, les catastrophes naturelles engendrent de grands défis de nature essentiellement humanitaire auxquels les intervenants nationaux et internationaux s'efforcent d'apporter les réponses les plus appropriées. Néanmoins, force est de constater que ces réponses ne tiennent souvent pas compte de la dimension combien importante qu'est le respect des droits humains dans la gestion des risques et catastrophes.

Pour être concret, les formations ont retracé les liens qui existent entre la protection et les droits humains dans le cas précis. Ainsi, les liens entre Droits de l'Homme et Gestion de catastrophes sont très importants dans la protection des droits humains. Les Droits de l'Homme sont donc fortement concernés dans toutes les phases du Cycle de la gestion des catastrophes. Il est nécessaire que les intervenants dans la gestion des catastrophes s'approprient de toutes ces lois et règles afin d'assurer une meilleure réponse. Pour ces formations, les objectifs et résultats attendus étaient formulés de la manière suivante :

Les participants aux différentes formations

- Auront un aperçu général sur quelques éléments de rappel des notions des droits humains et la capacité de pouvoir distinguer les principales catégories des droits humains ainsi qu'un aperçu général sur les instruments locaux et internationaux de protection des droits humains.
- Verront que les droits humains permettent de vivre dans la dignité et d'établir différents cadres juridiques selon les types de situations d'urgence (catastrophes naturelles, causées par l'homme et conflits armés).
- Connaîtront la portée et les limites de l'action en faveur des droits humains et ce que recouvre le concept « Ne pas nuire » dans la gestion des risques et catastrophes.
- Auront une meilleure compréhension et connaissance des concepts humanitaires par rapport aux différents concepts couramment utilisés.



Vue de certains participants pendant les formations à Ruyigi

II.3: Réalisations des Projets en Partenariat avec NED sur la période de rapportage (2021).

Projet 1 : Promouvoir les mécanismes de prévention, résolution pacifique et de transformation positive des conflits pour consolider la cohésion sociale et la démocratie. Le projet avait parmi ses objectifs principaux celui de doter aux femmes et à la jeunesse burundaise des techniques de médiation, de prévention et de transformation positive des conflits afin de promouvoir et renforcer la cohésion sociale et la démocratie qui risquent de se détériorer avec le contexte de crises répétitives. Le projet a travaillé sur la mobilisation des jeunes autour de leurs droits et devoirs pour qu'à la longue, ils se constituent en groupes des pacificateurs communautaires et d'activistes (défenseurs) de leurs droits civiques.

Plus largement, le projet a contribué à éveiller la conscience populaire sur les mécanismes de la prévention, de la résolution pacifique et transformation positive de conflits, la cohésion sociale, la cohabitation pacifique, le respect des droits fondamentaux de la personne humaine en général et de la sauvegarde les valeurs démocratiques en particulier. La formation et l'information dispensées aux bénéficiaires directs du projet tiennent à cœur cet objectif primordial. Que ces derniers soient capables de diffuser le plus largement possible le contenu des formations dont ils ont bénéficié sur les différents aspects de ce qui constitue la cohésion sociale, la résolution pacifique des conflits, la transformation positive de conflits et la tolérance des opinions contradictoires et promouvoir leurs droits civiques dans la communauté en général.

La SPDH travaille à prévenir et réduire les risques des conflits et autres tensions à base identitaire, ethnique et/ou politique pour les jeunes et femmes de toute tendance.

La SPDH est en outre, entrain de renforcer les capacités des administratifs de base et des leaders communautaires, pour la mise en place des « Médiateurs/Pacificateurs communautaires » des jeunes et femmes pour le renforcement de la cohésion sociale et la tolérance politique afin de prévenir et réduire tout risque/facteur de division ou de dissension intercommunautaires. Pendant 12 mois, 35 Fora communautaires des Médiateurs/Pacificateurs (un Forum de 5 Personnes par commune dans les 5 provinces de la zone d'action du projet) des jeunes et femmes ont été encadrés en tant que sensibilisateurs – encadreurs « Médiateurs/Pacificateurs communautaire » auprès de leurs pairs afin de promouvoir un leadership participatif et positif.

Ce projet couvrait cinq provinces dont Bujumbura rural, Bubanza, Cibitoke, Muyinga et Kayanza.

Pour pérenniser les acquis et les résultats du projet, la SPDH a facilité la mise en place des médiateurs communautaires pour qu'ils puissent donner l'alerte toutes les fois qu'il y a tension latente et ou risque et menace.

Activités réalisées durant la période de rapportage : Ateliers de formation sur le cadre juridique régissant l'organisation des manifestations publiques

Les ateliers de formation sur la thématique susmentionnée ont été réalisés dans les provinces de KAYANZA et BUBANZA. Ils ont vu la participation des membres du corps de sécurité (police), les administratifs du niveau collinaire et communal, les leaders communautaires et les représentants des organisations de la société civile.

Les deux ateliers ont duré chacun deux jours et l'administration provinciale a toujours soutenu les activités de la SPDH. A Kayanza, c'est le Conseiller Socioculturel du Gouverneur de Province qui a procédé à l'ouverture des activités alors qu'à Bubanza, les activités de formation ont été rehaussées par le Conseiller Principal du Gouverneur de Province.

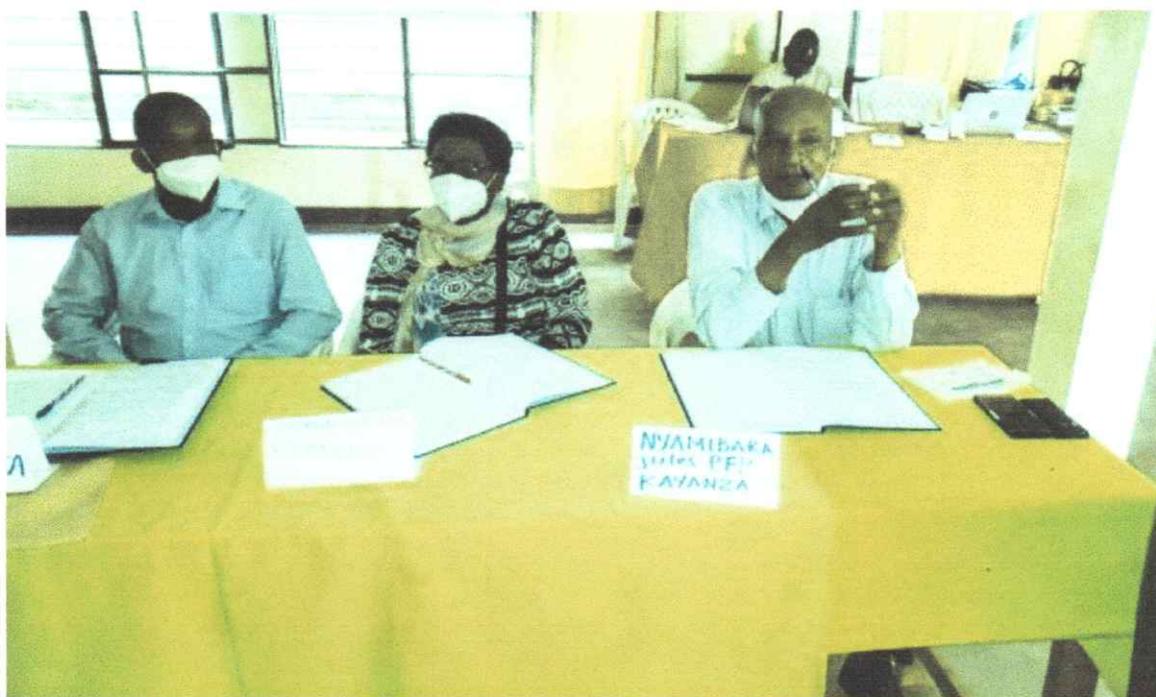
Les deux autorités administratives sont revenues sur les réalisations louables de la SPDH en insistant principalement sur le renforcement des capacités des acteurs des différents niveaux dans la résolution des conflits, le monitoring des abus des droits humains, le soutien psychosocial des victimes, la vulgarisation des lois relatives aux arrestations préventives et le suivi des dossiers judiciaires. Les Représentants de l'Administration Territoriales ont souhaité à la SPDH de continuer ses activités et de les élargir dans d'autres communes et provinces.

Concernant l'agenda de ces ateliers, les participants ont d'abord émis leurs attentes par rapport au sujet du jour, ils se sont fixé les modalités de travail et les balises à prendre pour se protéger contre le COVID-19 ainsi que le timing à suivre.

☞ **Présentation des points de formation**

Le contenu de la formation peut se résumer en ces points :

- ❖ La liberté d'expression ou d'opinion et ses limites
- ❖ Les différentes formes d'expression
- ❖ La tolérance politique et la cohabitation pacifique



Vue des participants lors de la formation



Les participants après la formation



Vue des participants lors de la formation

☞ **Les travaux de groupe**

Le consultant facilitateur a développé ces différents points tout en accordant une attention particulière aux interventions des invités.

Afin de permettre à tout le monde de donner leurs contributions, des travaux en groupe ont été réalisés comme nous le montre ces images.



Participants à l'Atelier de formation sur le cadre juridique régissant l'organisation des manifestations publiques en Province kayanza.

☞ **La Plénière et les points saillants relevés par les participants**

Lors d'une mise en commun des résultats des travaux de groupe, les participants ont démontré leur niveau de compréhension qui est somme toute satisfaisante sur le respect de la loi lors de l'organisation des manifestations publiques. Ils ont relevé quelques recommandations adressées à la SPDH et à ses partenaires comme

- ✓ Tenir des ateliers de renforcement des capacités des agents de sécurité publique en matière de sécurisation des manifestations publiques
- ✓ Prévoir des mécanismes d'assistance aux victimes des dérapages
- ✓ Mettre en place des cadres structurés des partis politiques pour développer et promouvoir le respect et la tolérance mutuels
- ✓ Les organisations de défense et de promotion des Droits Humains doivent coordonner les interventions pour de meilleurs résultats

☞ **Mécanisme de pérennisation des connaissances acquises**



Distribution des livrets aux participants à la formation

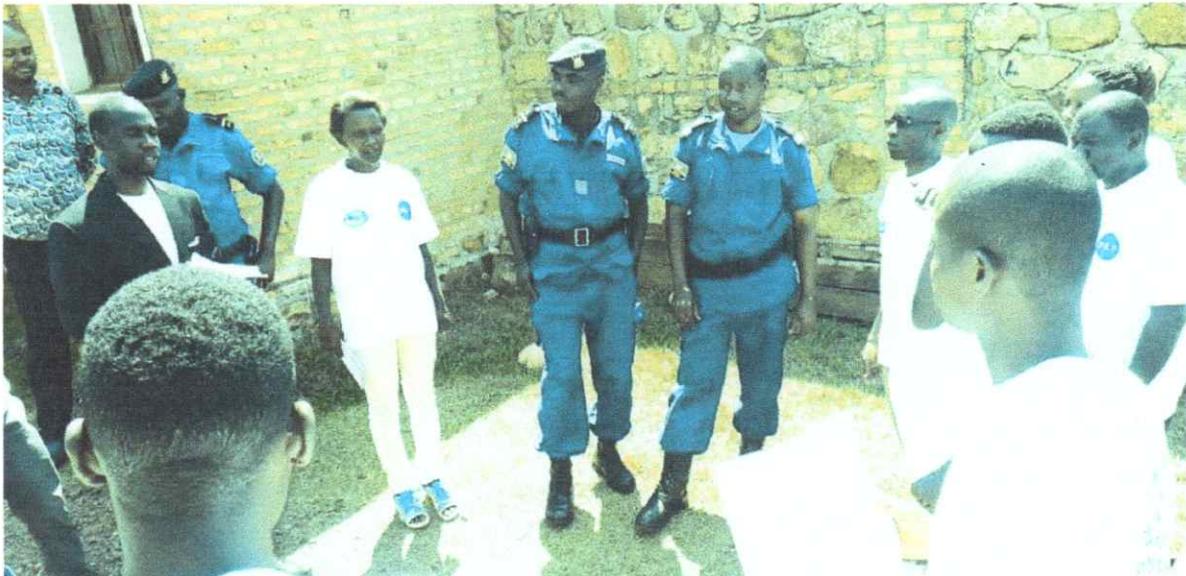
Comme nous le constatons sur cette image ci haut postée, les participants ont eu droit à un livret renfermant les lois et articles relatifs aux manifestations publiques. Les participants peuvent s'en servir dans leurs services et organisations pour vulgariser ces articles et cela permettra sans nul doute de limiter les erreurs d'ignorance ou les excès de zèle souvent

observés et qui sont à la base des conséquences dangereuses lors des manifestations publiques.

Ils sont chargés de contribuer à la résolution des conflits de façon consensuelle, et d'avertir les structures habilitées des conflits latents.

Ils contribuent au renforcement de la cohésion sociale et participent dans les structures communautaires de pacification.

Il est utile et nécessaire de signaler que ces ateliers de formation tenus dans les provinces de Bubanza et Kayanza ont été très bénéfiques car les participants ont vu pourquoi les manifestations publiques dégènerent souvent et ils se sont entraînés comment éviter ces dérapages.



Projet 2 : « Contribuer à la promotion de la résilience des jeunes face à la manipulation sociopolitique pour consolider la gouvernance démocratique et la cohésion sociale »

Celui-ci est en cours d'exécution depuis le mois de mai 2021 dans les provinces de Bujumbura, Bubanza, Cibitoke, Kayanza et Muyinga autour des objectifs spécifiques suivants :

- Réanimer le sentiment de dénonciations des violations des droits humains en renforçant les connaissances citoyennes des bénéficiaires directs et indirects du projet et les sensibiliser sur l'utilité des principes sacro saints de la Gouvernance démocratique.
- Réduire les cas de violence communautaire en instaurant un climat de confiance et de respect mutuel ainsi que la libre expression entre les jeunes membres des différents partis politique, les rapatriés, les résidents et ex-prisonniers politiques.

Il importe de signaler que le présent rapport sanctionne les activités réalisées au cours du troisième trimestre. Sur le chronogramme des activités en rapport avec le projet c'était le tour des deux activités concernant l'objectif spécifique repris ci-haut, à savoir :

- ✓ ***Organiser les activités sportives (matches de football) intercommunautaires entre les jeunes rapatriés ainsi que ceux issues des communautés afin de renforcer la cohésion sociale et leur réinsertion.***
- ✓ ***Production et diffusion d'un film documentaire sur « sensibilisation à l'accueil, la réinsertion et la cohabitation pacifique des rapatriés »***

Il convient de signaler que l'activité sportive en considération s'est réalisée à l'intérieur d'une série de descentes effectuées dans pas mal de provinces d'interventions pour rendre des services d'écoute et d'orientations des justiciables en quête de doléances auprès des autorités judiciaires de leurs ressorts respectifs. Cette activité a été réalisée par le Centre d'écoute et d'orientation mis en place par la SPDH en vue de faire bénéficier ses prestations à un grand nombre de bénéficiaires tel que nous allons en donner plus de détails dans les développements relatifs aux réalisations du Centre d'écoute et d'orientation.

II.4 : RAPPORTAGE SUR L'ACTIVITE SPORTIVE

4.1. Introduction

Dans le but de renforcer une coexistence pacifique entre les rapatriés, les ex-prisonniers politiques et les résidents et en vue d'une plus forte cohésion sociale, enracinée dans la réconciliation nationale, base de l'instauration d'une culture de respect des droits de l'homme, la Solidarité pour la Promotion des Droits Humains SPDH, en sigle, a organisé une activité sportive qui a consisté dans un match de football qui s'est tenu au stade UMUCO situé au chef-lieu de la province de MUYINGA.

Ledit match a donné lieu à un débat communautaire centré sur l'impact du passé douloureux qu'a connu le Burundi sur les droits de l'homme ; qui s'est déroulé dans l'une des salles de l'Auberge Monseigneur NTERERE sis au même chef-lieu de la Province de MUYINGA.

L'approche qui a été mise en œuvre, pour mener à bien ce débat, était axée sur la présentation d'au moins un récit relatif à certaines dates noires de l'histoire du Burundi, au sortir d'un match amical ayant opposé deux équipes de jeunes sélectionnés parmi les membres des groupements formés par la SPDH selon qu'ils étaient rapatriés et ex-prisonniers politiques ; d'une part et résidents, d'autre part. C'est ainsi que l'on s'est servi d'un livret intitulé « I MOSO » (expression de langue Kirundi qui ne signifie littérairement « PLUS JAMAIS ça ») rédigé par des jeunes burundais sous la conduite et à l'initiative de l'ONG Impunity watch qui s'occupe essentiellement de la justice transitionnelle.

4.2. Objectifs de l'activité

L'activité dont il s'agit de rendre compte avait été organisée dans l'objectif d'instaurer un climat de confiance et de respect mutuel ainsi que la libre expression entre les jeunes membres des différents partis politiques, les rapatriés, les résidents et ex-prisonniers politiques.

Il a ainsi été loisible à l'organisation (SPDH) de profiter de cette occasion pour jeter les bases et faire le constat de l'engouement que ses groupements ont pour les activités en rapport avec le processus de réconciliation nationale qui est un atout important pour une bonne assise d'une culture de respect des droits de la personne humaine.

4.3. Résultats attendus

Dans ce sens, on s'attendait à atteindre comme résultat : aider les jeunes militants des partis politiques, les rapatriés et ex-prisonniers à prendre conscience des origines des

crises qui ont secoué le pays ; inciter les groupements de SPDH à s'atteler à l'œuvre de dialogue sur le passé en s'inspirant des bonnes expériences partagées et les histoires à succès pour qu'ils puissent asseoir une cohabitation pacifique gage du respect des droits de l'homme.

4.4. Profil des participants

Les participants étaient en trois catégories : il y avait d'abord les résidents parmi lesquels se trouvaient les membres des différents partis politiques, les rapatriés et les ex-prisonniers politiques. C'est parmi ces différentes catégories qui ont été sélectionnés des joueurs tandis que les autres sont venus pour assister au match et participer au débat par la suite.



4.5. Déroulement des activités

a) Ouverture

La séance de débat a été ouverte par le représentant de l'administration provinciale en la personne de Monsieur NDACAYISABA Richard, Secrétaire du Gouverneur de la Province de MUYINGA. Dans son discours d'ouverture, il a souhaité la bienvenue à l'équipe de la SPDH en particulier et à tous les participants en général. Il a profité de cette occasion pour saluer l'initiative de la SPDH et l'a invitée à élargir ses zones d'intervention ainsi que la sphère des bénéficiaires de ses prestations.



Le discours d'accueil ainsi prononcé a reçu la réaction de satisfaction et de remerciement de l'équipe mandatée pour l'activité. Après cet instant, il est venu le moment d'entrer dans le vif du débat.

b) Le match de football

L'activité ayant précédé et préparé le terrain au débat communautaire a été bel et bien le match amical de football qui a opposé des jeunes rapatriés et ex-prisonniers politiques qui formaient l'équipe baptisée, pour des raisons de circonstance, « TWIYUNGE FC » (qui se traduit « Unissons-nous » en Français, qui porte le maillot blanc sur la photo), d'une part et des résidents issus de différents partis politiques composant l'équipe dénommée « DUHANIKAZE FC » (qui signifie « Acceptons-nous mutuellement », en maillots rouges sur la photo) d'autre part. Ledit match s'est déroulé dans une ambiance de joie et s'est terminé sur un score consacrant la victoire de « TWIYUNGE FC » avec 3 buts contre 2 de « DUHANIKAZE FC ».



C'est au sortir du terrain que les joueurs des deux équipes et les autres membres des groupements de la SPDH conviés à cet évènement qui a vu d'ailleurs la participation des représentants de l'administration provinciale, se sont rencontrés autour d'un verre et ont profité de cette occasion pour débattre, sous la conduite d'un staff de l'organisation, sur les évènements douloureux qui ont touché les communautés burundaises et leur impact sur les droits de la personne humaine.

c) Le débat communautaire



Ce débat a été dirigé par un des délégués de SPDH, l'Avocat chargé du Centre d'écoute et d'orientation des victimes de violation des droits, qui l'a amorcé par une lecture attentive d'un des textes contenus dans l'outil I MOSO, le dit outil produit par l'organisation IMPUNITY WATCH. Il s'est agi du texte « ABAGIRI N'ABAHANGAHANGA » qui raconte les circonstances de la crise de 1972 d'une part et celle de 1993 d'autre part, sur la colline MURAMA de la Commune MUYINGA qui avait accueilli l'évènement dont il était question. Cette lecture a été suivie d'un bref commentaire du même staff de SPDH qui a clôturé son propos par une invitation aux interventions de l'assistance. A travers leurs interventions, les participants n'ont pas caché leur soif à intégrer le processus de réconciliation nationale à travers les mécanismes de justice transitionnelle et de voir la cohésion sociale renforcée dans leurs communautés. En effet, les participants ont été très réactifs en exprimant spontanément leurs histoires et celles de leurs communautés. Ils ont aussi salué l'initiative de l'organisation et n'ont pas manqué à lui demander de ne pas délaisser le travail amorcé, mais de le poursuivre jusqu'au bout à travers la multiplication des activités pareilles, l'élargissement de ses groupements, l'implication des jeunes qui pourraient contribuer à

la sensibilisation de leurs pairs pour la réconciliation à travers des sketches etc. Ils n'ont pas non plus oublié de demander de mettre à leur disposition le livret I MOSO dont ils venaient de savourer les délices à travers la lecture d'un de ses textes ; lecture qu'ils avaient d'ailleurs suivie avec intérêt.

Malheureusement, cette dernière demande ne pouvait être satisfaite dans la mesure où ledit livret n'était un produit de la SPDH mais lui avait simplement servi d'outil didactique approprié car il contient plusieurs récits relatant les circonstances particulières dans lesquelles se sont déroulées essentiellement les crises de 1972 et 1993 dans les petites communautés locales.

d. Observations

Les participants n'ont pas caché leur soif relativement à la question abordée si bien qu'ils ont exprimé le besoin d'être encadrés de plus en plus à travers des activités qui les aideraient à fortifier les liens communautaires et en recevant des appuis suffisants pour affronter le passé douloureux qu'a connu le pays en général et leurs communautés locales en particulier.

De notre part, leur demande est tout à fait légitime en ce sens que la brève séance que nous avons partagée avec eux ne saurait pas, à elle seule, suffire pour générer les résultats escomptés. Des efforts devraient être consentis en vue de les aider à affronter le lourd héritage du passé pour qu'après avoir traversé cette étape, ils puissent se délecter de la paix durable en savourant les délices d'une cohésion sociale enracinée et fortifiée par l'expérience consciencieuse des crises du passé ; ce qui créerait sans nul doute un climat favorable au respect et à la réalisation effective des droits de l'homme.

II.5. : RAPPORTAGE SUR L'ACTIVITE DE LA PRODUCTION DU FILM DOCUMENTAIRE

Le présent projet s'inscrivait dans un contexte socio-économique un peu particulier. En effet, au lendemain des élections présidentielles de 2020, le président élu a lancé à plusieurs reprises des appels vibrants aux réfugiés Burundais dans les pays limitrophes de regagner leur patrie en leur garantissant un accueil chaleureux. A ça, s'est ajoutée la clémence présidentielle à un grand nombre d'ex prisonniers qui ont regagnés leurs foyers. Toutes ces deux catégories de personnes sont des personnes qui sont bien souvent victimes de discrimination et de stigmatisation de la part des communautés d'accueil et leur réintégration sociale pose toujours défi. C'est dans ce contexte que la SPDH par le biais des comités de médiateurs pacificateurs déjà implantés sur toute sa zone

d'intervention a sensibilisé les communautés d'accueil à la bonne cohabitation pacifique, la communication non violente et la cohésion sociale entre rapatriés-ex prisonnier et leurs communautés d'accueil. La production du film documentaire a été un moyen de rassembler les témoignages des catégories ci haut cités sur leur accueil et réintégration dans la communauté :

5.1 : Objectifs de l'activité

L'objectif de la production du film documentaire était de doter à la SPDH un outil très important dans la sensibilisation et la capitalisation des acquis et des réalisations du projet. Cet outil sera, en plus, un instrument de diffusion à plus grande échelle des messages importants de cohabitation sociale et à fortiori un canal de communication des réalisations de la SPDH.

5.2 : Résultats attendus

Le résultat attendu pour cette activité était de produire un outil audiovisuel qui va servir de capitaliser les acquis et réalisations de ce projet et soutenir la sensibilisation sur le volet « *sensibilisation à l'accueil, la réinsertion et la cohabitation pacifique des rapatriés* ».

5.3. : Profil des participants

Au niveau de la récolte des témoignages et histoires à succès, cette activité a vu la participation de 3 catégories de personnes à savoir :

- Les membres des comités des pacificateurs-médiateurs qui ont vulgarisés les messages de cohabitation pacifique et de facilitation du processus de réinsertion socio-économique des rapatriés et des ex prisonniers à l'endroit des communautés d'accueil.
- Les rapatriés qui vivent dans les communautés dans lesquels les membres des comités de pacificateurs médiateurs sont intervenus.
- Les ex-prisonniers vivent dans les communautés dans lesquels les membres des comités de pacificateurs médiateurs sont intervenus.
- Les représentants de l'administration au niveau collinaire qui peuvent témoigner de l'efficacité des enseignements des membres des comités de pacificateurs médiateurs en matière de facilitation a la bonne réinsertion socio-économique.

5.4. : Observations

Tous les participants à cette activité nous ont témoigné une grande envie de partager leurs histoires pour que ces derniers puissent inspirer d'autres communautés et la qualité des séquences prises au cours de cette tournée de récolte de témoignages et d'histoires à succès a permis à l'équipe technique de produire un film documentaire captivant que ça soit sur le fond ou sur la forme. Ce dernier va être un excellent outil de capitalisation des acquis de ce projet et de sensibilisation d'autres communautés une bonne cohabitation pacifique.

CONCLUSION GENERALE

SPDH a pu réaliser les activités à un niveau satisfaisant. Ainsi, dans toute sa zone d'intervention, elle a développé ses activités qui sont inscrites dans les lignes de ses objectifs globaux à savoir la promotion de l'action sociale des personnes dont la vulnérabilité se fait sentir, la contribution à la promotion socioéconomique et enfin la contribution à la protection des droits de l'homme.

La SPDH salut la collaboration la plus franche avec l'administration et le partenariat effectif avec les services Publics et avec d'autres responsables administratifs chacun en ce qui le concerne, l'implication des administratifs dans nos activités, ainsi que l'accompagnement et l'assurance sécuritaire sur toute notre zone d'intervention. En tenant compte du contexte politico social qui a caractérisé l'année, SPDH se réjouit toujours des progrès réalisés par rapport à ses objectifs. En définitive, la SPDH tiens à remercier tout service ou toute personne qui n'a ménagé aucun effort pour que les réalisations ainsi rapportées, soient bien déroulées et dans un climat apaisé.